



Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

Le progrès par la justice

La Plénière amende le Règlement



M. le juge Kong Srim et Mme la juge Silvia Cartwright, Président et Vice-Présidente de l'Assemblée plénière

Dans ce numéro

2 Nouvelles et commentaires

4 Gros plan

6 Actualité judiciaire

9 Décisions et audiences

10 La page des ONG

11 Calendrier des activités de sensibilisation

Les magistrats des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) ont amendé leur Règlement intérieur tandis que se poursuivaient les préparatifs du procès dans le deuxième dossier de la juridiction. Ce dossier met en cause quatre personnes qui seraient les plus hauts dirigeants khmers rouges encore en vie.

Lors de sa neuvième session, tenue du 21 au 23 février, la Plénière a adopté cinq propositions d'amendement du Règlement. C'est surtout la procédure de première instance qui était concernée.

L'un des amendements adoptés prévoit la poursuite des débats en l'absence d'un accusé, pour autant que celui-ci y consente et que des raisons de santé ou d'autres motifs graves l'empêchent de comparaître. Si son absence entraîne un retard important dans le procès ou si l'intérêt de la justice le commande, il peut être appelé à participer aux audiences par des moyens audiovisuels.

Une nouvelle règle adoptée pendant la session de trois jours habilite la Chambre à disjoindre les poursuites engagées contre un ou plusieurs accusés, pour tout ou partie des chefs d'accusation.

Lire la suite en page 8

Visite du Secrétaire d'État japonais aux affaires étrangères

Par sa visite officielle du 11 février, M. Yutaka Banno, Secrétaire d'État aux affaires étrangères, entendait témoigner du soutien indéfectible que le Japon apporte aux Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC).

Plus haut responsable japonais à être reçu par les CETC depuis la visite d'un secrétaire d'État en juillet 2008, M. Banno a fait le tour des installations de la juridiction pour

se rendre compte en personne de son fonctionnement. Il était accompagné de M. Masafumi Kuroki, Ambassadeur du Japon au Cambodge, et de quatre autres délégués.

Après avoir accueilli la délégation, M. Tony Kranh, Directeur faisant fonction de l'Administration, a entretenu M. Banno des réalisations des CETC, notamment de la mobilisation de la population et de la participation des victimes. Il a aussi été question des appels pendants contre le jugement dans le dossier n° 001, et de l'ouverture, plus tard cette année, du procès dans le dossier n° 002.

M. Banno s'est dit impressionné par le travail de sensibilisation que représentait la distribution aux rescapés de S-21, aux écoles et aux communes d'un document imprimé contenant le verdict dans le dossier Duch, et s'est enquis des défis auxquels la

juridiction faisait face dans ses dossiers. M. Kranh a répondu que le premier dossier avait été relativement simple grâce à la coopération constante de l'accusé, mais que le deuxième risquait d'être plus ardu en raison de sa complexité et du grand âge des quatre accusés.

La visite de M. Banno suivait de peu l'annonce par le Japon d'un nouveau don de 11,7 millions de dollars destiné à soutenir le fonctionnement des composantes cambodgienne et internationale des CETC en 2011. Ayant fourni en tout près de la moitié du budget total de la juridiction depuis sa création en 2005, le Japon en est le principal pays donateur.

M. Banno faisait au Cambodge un déplacement de deux jours qui devait lui permettre d'assister au lancement de la construction d'un nouveau pont sur le Mékong. Il a également pu s'entretenir avec le Premier Ministre, M. Hun Sen, et d'autres hauts responsables, et a visité des projets de coopération économique.



M. Yukata Banno, Secrétaire d'État japonais aux affaires étrangères (au fond), visite les installations des CETC en compagnie de M. Tony Kranh, Directeur par intérim de l'Administration.

Les CETC félicitées par un ancien président du TPIR

Le juge Erik Møse, ancien président du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), a fait l'éloge des réalisations des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) lors de son séjour au Cambodge au cours de la seconde moitié de février.

Le juge Møse, qui siège aujourd'hui à la Cour suprême de Norvège, avait été invité à partager son expérience de la justice

pénale internationale avec les juges et juristes cambodgiens et internationaux de la Chambre de première instance des CETC. Le magistrat norvégien a siégé au TPIR de 1999 à 2010, et en a été le président de 2003 à 2007. Pendant son bref séjour cambodgien, le juge Møse a également rencontré Knut Røsandhaug, Directeur adjoint du Bureau de l'administration des CETC.

L'ancien président du TPIR a félicité les CETC de leurs réalisations, soulignant l'importance de leur contribution à la lutte de la justice pénale internationale contre l'impunité des responsables de crimes de masse. Il a également vu dans le fait que plus de 31 000 personnes avaient assisté au premier procès mené par la juridiction, celui de Kaing Guek Eav, la manifestation du grand intérêt que le public portait au processus judiciaire.

Un nouveau co-juge d'instruction suppléant prête serment

Un nouveau co-juge d'instruction suppléant a prêté serment ce 21 février, au début de la neuvième session de l'Assemblée plénière des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC). Le juge Laurent Kasper-Ansermet (photo) remplace ainsi le juge Blunk, nommé co-juge d'instruction international en décembre, suite au départ du juge Marcel Lemonde.

Le juge Kasper-Ansermet apporte au CETC plus de 18 années d'expérience

judiciaire en Suisse : en tant que procureur, juge d'instruction et juge auprès des juridictions genevoises, il s'est notamment consacré à des dossiers de criminalité financière et de grande criminalité.

Le magistrat suisse s'est également distingué au plan international. Il a, par exemple, été chef d'enquête auprès du bureau parisien de la Commission indépendante chargée d'enquêter sur la gestion du programme « Pétrole contre nourriture » de l'ONU.



Réunion avec le rapporteur spécial de l'ONU

M. Surya Subedi, Rapporteur spécial de l'ONU sur la situation des droits de l'homme au Cambodge, s'est entretenu ce 22 février avec de hauts responsables judiciaires des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) pour faire le point sur les progrès réalisés par la juridiction.

Reçu au siège des CETC, M. Subedi s'est entretenu de divers aspects du travail des Chambres extraordinaires avec les juges Kong Srim et Silvia Cartwright, respectivement Président et Vice-Présidente de l'Assemblée plénière.

À l'issue de cet entretien d'une heure, M. Subedi en a confirmé l'utilité. « Ce fut une réunion très instructive », a-t-il dit. « J'ai obtenu les informations dont j'avais besoin concernant le travail des CETC. »

Le Rapporteur spécial de l'ONU a notamment pour mandat de vérifier que les conventions relatives aux droits de l'homme sont respectées au sein de l'ordre judiciaire cambodgien, dont relèvent les CETC. L'indépendance des Chambres extraordinaires et les aspects de leur fonctionnement touchant aux droits de l'homme, comme les conditions de détention et l'équité des procédures, figuraient ainsi parmi les questions abordées lors de la réunion. « J'ai pu m'informer sur ce qui se passait aux CETC et je pourrai en faire état dans mon rapport au Conseil des droits de l'homme plus tard cette année. »

Lors de son séjour de 10 jours à Phnom Penh, quatrième du genre consacré à l'évaluation de la situation des droits de l'homme au Cambodge, M. Subedi a rencontré des représentants du Gouverne-

ment, de la société civile, d'institutions de l'ONU et du corps diplomatique.



M. Surya Subedi rencontre les autorités judiciaires des CETC.

Un conseiller du Sénat des États-Unis se félicite du travail des CETC

Le 24 février, à l'occasion d'une première visite officielle aux Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC), M. Frank Jannuzi, conseiller politique de la Commission des affaires étrangères du Sénat des États-Unis d'Amérique, a fait l'éloge du travail accompli par la juridiction.

En tant que directeur politique pour l'Asie orientale et le Pacifique auprès du personnel démocrate de la commission sénatoriale, M. Jannuzi s'est entretenu avec de hauts représentants du Bureau des co-procureurs et du Bureau de l'administration des CETC, après avoir visité la salle d'audience et le centre de détention de la juridiction.

« Je sais que vous faites un travail d'une très grande importance. Mon patron [le sénateur John Kerry] est très heureux de ce que vous avez accompli », a-t-il annoncé, s'adressant à des responsables des CETC au nom du président de la Commission des affaires étrangères. « Nous vous avons soutenus et nous continuerons de vous soutenir. »

Les États-Unis sont un des principaux bailleurs de fonds des CETC. M. Jannuzi,



M. Frank Jannuzi visitant le centre de détention des CETC.

qui conseille le sénateur Kerry sur les questions de politique et prépare des projets de loi relatifs aux affaires étrangères, a passé près de trois heures aux CETC pour se familiariser avec leurs activités. Il a également pu se rendre compte du soutien dont la juridiction jouissait auprès de la population cambodgienne, de la participation des victimes au processus judiciaire et des garanties d'équité offertes aux détenus par le centre de détention.

Lors de la réunion, le Procureur international Andrew Cayley et le Procureur adjoint Yet Chakriya ont présenté les dossiers dont ils étaient saisis et souligné le fait que les

CETC, en tant que juridiction nationale dotée d'une composante internationale, pouvaient avoir un impact positif sur la justice cambodgienne, d'une part, et servir de modèle pour de futures juridictions dans le domaine de la justice pénale internationale, d'autre part.

MM. Tony Kranh et Knut Rosandhaug, respectivement Directeur faisant fonction et Directeur adjoint de l'Administration, ont passé en revue les grandes réalisations et futurs défis des CETC, engageant les

États-Unis à continuer à soutenir les Chambres extraordinaires, de sorte que celles-ci puissent mener à terme le mandat qui leur a été confié de traduire en justice les hauts dirigeants du Kampuchéa démocratique et les principaux responsables des crimes commis sous ce régime.

M. Jannuzi a remercié les CETC de l'occasion qui lui avait été donnée de visiter leur siège, visite dont il ne manquerait pas de faire rapport au sénateur Kerry.

Son déplacement cambodgien de quatre jours a également permis à M. Jannuzi de se rendre à Koh Kong et de rencontrer des représentants du Gouvernement.

Dossier n° 001 : audiences en appel

CHRONOLOGIE

18 juill. 2007	Le premier réquisitoire introductif des co-procureurs saisit les co-juges d'instruction d'une information contre Nuon Chea, Ieng Sary, Ieng Thirith, Khieu Samphan et Kaing Guek Eav alias
31 juill. 2007	Duch est placé en détention provisoire sous la garde des CETC le lendemain de son transfert du Tribunal militaire du Cambodge.
19 sept. 2007	Les co-juges d'instruction scindent le dossier en deux, annonçant que Duch sera poursuivi séparément des quatre autres mis en examen. Son dossier sera le dossier n° 001.
8 août 2008	Les co-juges d'instruction rendent leur ordonnance de clôture renvoyant Duch en jugement pour crimes contre l'humanité et violations graves des Conventions de Genève de 1949.
5 déc. 2008	Sur appel des co-procureurs, la Chambre préliminaire modifie la décision de renvoi en y ajoutant les chefs d'homicide et de torture, crimes prévus par le Code pénal cambodgien de 1956.
17-18 févr. 2009	La Chambre de première instance tient son audience initiale dans le dossier n° 001.
30 mars 2009	L'audience au fond dans le dossier n° 001 débute devant la Chambre de première instance. La présentation de la preuve s'achèvera le 17 septembre 2009.
23-27 nov. 2009	Les réquisitions et plaidoiries du dossier n° 001 sont présentées devant la Chambre de première instance : les co-procureurs requièrent 40 ans de prison et la Défense plaide l'acquittement.
26 juill. 2010	Déclarant Duch coupable de crimes contre l'humanité et de violations graves des Conventions de Genève de 1949, la Chambre de première instance lui inflige une peine de 35 ans d'emprisonnement, réduite de 5 ans pour détention illégale, et accorde une mesure de réparation aux 66 parties civiles constituées dans le dossier n° 001.
16 août 2010	Les co-procureurs déclarent leur intention d'appeler du verdict rendu par la Chambre de première instance. Ils déposeront leur mémoire d'appel le 18 octobre 2010.
24 août 2010	La Défense dépose une déclaration d'appel contre le jugement. Son mémoire d'appel suivra le 18 novembre 2010.
28-30 mars 2011	La Chambre de la Cour suprême tient des audiences en appel dans le dossier n° 001. Son arrêt est attendu dans quelques mois.

L'ACCUSÉ



Nom : Kaing Guek Eav, alias Duch

Date et lieu de naissance : 17 novembre 1942, Kompong Thom

Fonctions sous le Kampuchéa démocratique : directeur adjoint puis directeur de S-21 (centre de sécurité également appelé Tuol Sleng)

Date de détention initiale par les CETC : 31 juillet 2007

LE PROCÈS

Duch était accusé de crimes commis à S-21 et en des lieux connexes sous le régime khmer rouge. L'examen de la preuve devant la Chambre de première instance s'est présenté comme suit :

- 77 journées d'audience au fond du 30 mars 2009 au 27 novembre 2009 ;
- 55 témoins – 17 ont déposé sur les faits, 7 ont été entendus sur la personnalité, 9 étaient des experts et 22 avaient la qualité de partie civile.

Les co-procureurs ont requis 40 ans de prison et la Défense a plaidé l'acquittement.

LE JUGEMENT

Le 26 juillet 2010, la Chambre de première instance a reconnu Duch coupable de :

- Crimes contre l'humanité
- Violations graves des Conventions de Genève de 1949

Duch a été condamné à 35 années d'emprisonnement, dont ont été déduites 5 années à titre de mesure de réparation pour sa détention illégale sous l'autorité du Tribunal militaire du Cambodge entre le 10 mai 1999 et le 30 juillet 2007.

La Chambre de première instance a reconnu le droit à réparation de 66 des 90 parties civiles restantes et leur a accordé une mesure de réparation « morale et collective ».

LES APPELS

Les co-procureurs ont déclaré leur intention d'appeler du Jugement le 16 août 2010 et déposé leur mémoire d'appel le 10 octobre 2010, faisant valoir ce qui suit :

- Le Jugement n'accorde pas suffisamment de poids aux circonstances aggravantes telles que la gravité des crimes commis ;
- Le Jugement accorde trop de poids aux circonstances atténuantes ;
- Duch aurait dû être déclaré cumulativement coupable des crimes contre l'humanité d'extermination (englobant le meurtre), de réduction en esclavage, d'emprisonnement, de torture, de viol, de persécution et d'autres actes inhumains, plutôt que du seul crime générique de persécution ; en outre, le crime de réduction en esclavage aurait dû se rapporter à tous les détenus de S-21.

Les avocats de la Défense ont déclaré leur intention d'appeler du Jugement le 24 août 2010 et déposé leur mémoire d'appel le 18 novembre 2010, faisant valoir ce qui suit :

- Duch aurait dû être acquitté parce qu'il ne faisait pas partie des catégories de personnes relevant de la compétence des CETC ;
- La peine aurait dû prendre en compte les dispositions relatives à la peine du Code pénal cambodgien de 2009.

En tout, 41 parties civiles (relevant de trois groupes et dont 22 avaient été rejetées) ont interjeté appel contre le Jugement, faisant valoir ce qui suit :

- Les demandes de constitution de partie civile rejetées auraient dû être accueillies ;
- Davantage de mesures de réparation auraient dû être accordées.

LA SUITE

La Chambre de la Cour suprême tiendra ses audiences du 28 au 30 mars 2011. Les débats porteront sur quatre thèmes : la compétence personnelle, les crimes contre l'humanité, la peine, les appels des parties civiles. L'Arrêt sera rendu dans quelques mois.

Audiences d'appel ouvertes au grand public

Les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) tiendront du 28 au 31 mars les audiences consacrées aux appels interjetés contre le jugement de Kaing Guek Eav, alias Duch, accusé dans le dossier n° 001 de crimes commis sous le régime

khmer rouge à S-21 (Tuol Sleng) et en des lieux connexes.

Voici quelques renseignements utiles pour ceux qui souhaitent assister à ces audiences.

Calendrier des audiences

Date	Heures	Séances thématiques
Lun. 28 mars	9 heures – 16 h 55	1. Compétence personnelle (Défense, Procureurs et Groupe 3 des parties civiles)
Mar. 29 mars	9 heures – 11 h 25 11 h 25 – 16 h 55	2. Crimes contre l'humanité (Procureurs et Défense) 3. Peine (Procureurs et Défense)
Mer. 30 mars	9 heures – 17 heures	4. Appels des parties civiles (Groupes 1, 2 et 3 des parties civiles)
Jeu. 31 mars	9 heures – 16 h 30	(Journée de réserve)

Comment assister aux audiences ?

La grande salle d'audience dispose d'une galerie du public de 482 sièges. Parmi ceux-ci, 50 sont destinés à des membres du grand public, 90 sont réservés aux parties civiles et 230 seront occupés par des groupes de citoyens cambodgiens invités par les CETC. D'autres places sont également retenues pour les ONG partenaires des CETC, les diplomates, les représentants gouvernementaux et les spécialistes.

Comment obtenir une place ?

Les places sont accordées aux membres du grand public selon l'ordre d'arrivée. Il est recommandé de demander un ticket au guichet de sécurité entre 7 h 30 et 8 heures. À 8 h 45, tous les visiteurs devront avoir pris place dans la galerie du public. Les portes seront fermées à 9 heures ou dès que la galerie sera pleine.

Comment réserver des places spéciales ?

En prenant contact avec M. Chin Hemvichet, par courriel (pas@ecc.gov.kh) ou par téléphone (au 023 219 814, poste 6065, ou au 012 696 220).

Quelles seront les langues utilisées ?

Une interprétation simultanée est fournie dans les trois langues des CETC : khmer, anglais et français. La langue diffusée dans la galerie du public est le khmer et des casques d'écoute seront remis à l'en-

trée de la galerie à ceux qui souhaiteront entendre les débats en anglais et en français.

Où se trouvent les CETC ?

Le siège des CETC se trouve derrière le quartier général des Forces armées royales cambodgiennes, sur la route nationale 4, à hauteur de la commune de Chaom Chau (district de Dangkao, Phnom Penh), à 16 km du centre de la capitale.

Que faut-il apporter ?

Une pièce d'identité assortie d'une photo. À noter aussi que les téléphones mobiles, appareils photo, ordinateurs portables, appareils d'enregistrement, grands sacs, aliments et boissons ne seront pas autorisés dans la galerie du public.

Comment faut-il s'habiller ?

Une tenue correcte est exigée de tous les visiteurs et il leur est demandé d'éviter les vêtements portant des slogans, affichant une préférence pour telle ou telle partie au procès, ou susceptible de faire offense à toute partie.

Comment suivre les audiences sans être sur place ?

En regardant leur diffusion en direct (en khmer) sur CTN, ou leur enregistrement (en trois langues) sur le site Web « Cambodia Tribunal Monitor » (www.cambodiatribunal.org/).



Des centaines de visiteurs assistent au procès de Duch, en juin 2009, dans la grande salle d'audience des CETC.

Chambre préliminaire

À la fin de février, la Chambre était saisie de 95 appels contre les ordonnances des co-juges d'instruction rejetant 1 747 demandes de constitution de partie civile, de même que d'un appel interjeté par des avocats de parties civiles contre la réponse faite par les co-juges d'instruction à leur demande concernant la confidentialité, l'égalité et l'équité (PTC 147).

La Chambre a continué de délibérer sur ceux de ces appels pour lesquels toutes les conclusions avaient été déposées. Elle a demandé des renseignements supplémentaires concernant certains appels. La procédure d'examen prendra un certain temps, le cas de chacun des appelants regroupés sous les 95 recours devant être considérés individuellement.

Chambre de la Cour suprême

Dossier n° 001 - Le 3 février 2011, les co-procureurs ont déposé une réponse à la demande de la Section d'appui à la Défense en vue du dépôt de mémoires d'*amicus curiae* par des tiers indépendants. Au 14 février 2011, la Section d'appui à la Défense avait déposé une réplique à cette réponse. Le 3 février 2011 a été déposée une version en anglais révisée du mémoire d'appel de l'accusé. Le 17 février 2011, les co-avocats de l'accusé ont déposé la traduction en anglais de leur réplique à la réponse des co-procureurs.

Bureau des co-juges d'instruction

Le Bureau a continué de se pencher sur les faits dénoncés par le co-procureur international dans les dossiers n° 003 et 004. Les équipes d'analyse et d'enquête ont entrepris l'examen habituel des pièces de ces dossiers, ainsi que le relevé des éléments du dossier n° 002 qui pourraient s'avérer pertinents. Le dossier n° 002 comporte plus de 11 000 pièces, dont 1 000 déclarations de témoins.

Il n'y a pas eu d'enquêtes sur le terrain en février.

L'Équipe juridique a établi plusieurs mémorandums juridiques sur des questions de droit complexes soulevées par les dossiers n° 003 et 004.

Bureau des co-procureurs

Procès (dossier n° 002) – Le 23 février 2011, le Bureau a déposé, conformément à la règle 80 du Règlement intérieur, les résumés des dépositions attendues des témoins, parties civiles et experts qu'il a l'intention de faire citer à comparaître. Ce tableau de 115 pages contient des entrées relatives à 295 personnes, présentant notamment le résumé des faits que chacun doit relater et les aspects de l'Ordonnance auxquels ces faits se rapportent.

Tout au long du mois de février 2011, le Bureau a répondu à de nombreux actes de procédure de la Défense. Il a notamment déposé une réponse unique aux requêtes de Ieng Thirith, Ieng Sary et Nuon Chea en récusation des juges de la Chambre de première instance, répondu à des demandes de la Défense tendant à pouvoir dépasser le nombre de pages maximum et les délais de dépôt prescrits pour certains documents, et fait des observations sur les demandes de Ieng Sary tendant à ce que les audiences du procès ne durent qu'une demi-journée, à ce que soient données des directives quant à la participation au procès des parties civiles et à ce que la Chambre de première instance suive une procédure modifiée.

Le Bureau continue de préparer la liste des documents et pièces à conviction requise par l'« Ordonnance aux fins du dépôt de pièces dans le cadre de la préparation du procès », rendue par la Chambre de première instance le 17 janvier 2011.

Appels (dossier n° 001) – Le 3 février 2011, le Bureau a déposé une réponse à la demande de la Section d'appui à la Défense tendant à ce que la Chambre de la Cour suprême admette des mémoires d'*amicus curiae*. Il continue de préparer les audiences qui, du 28 au 30 mars 2011, seront consacrées aux appels interjetés contre le Jugement par les co-procureurs, la Défense et les parties civiles.

Sensibilisation – Le Bureau a mené des activités de sensibilisation à Phnom Penh et dans la province de Svay Rieng, réunissant dans les deux endroits plusieurs centaines de participants.

Section d'appui à la Défense

Activités juridiques – Dans le dossier n° 001, en réplique à la réponse des co-procureurs à sa demande tendant à ce que la Chambre de la Cour suprême se réfère, pour trancher les appels, à des mémoires d'*amicus curiae* établis par des tiers indépendants, la Section a réitéré que la juridiction de second degré avait la latitude de déterminer la nature et la portée de tout recours à des *amici curiae*. Elle a précisé qu'elle entendait seulement veiller à ce que tous les points soulevés dans l'appel des co-procureurs donnent lieu à des conclusions écrites.

Dans le dossier n° 002, les co-avocats de Ieng Thirith et Nuon Chea ont formé des requêtes en récusation des juges de la Chambre de première instance qui avaient siégé dans le dossier n° 001 et qui avaient ainsi dû se prononcer sur certaines questions de fait qui, quoique non litigieuses dans ce premier dossier, seraient contestées dans le deuxième. Selon les requérants, cette situation créait à l'encontre des juges une apparence de partialité inacceptable. Les co-avocats de Ieng Sary ont souscrit à ces requêtes.

Les co-avocats de Ieng Sary, Ieng Thirith, Nuon Chea et Khieu Samphan ont soulevé des exceptions préliminaires en prévision du procès dans le dossier n° 002. Les co-avocats de Ieng Sary ont formé des requêtes en inadmissibilité d'éléments du dossier recueillis par le Centre de documentation du Cambodge (DC-Cam), faisant valoir qu'ils étaient viciés par la torture et que le DC-Cam était intrinsèquement partial dès lors que sa mission était de recueillir les preuves d'un génocide.

Héritage et sensibilisation – La Section est résolue à aider les CETC à léguer au Cambodge un système judiciaire renforcé. Il s'agit de promouvoir l'état de droit et le droit à un procès équitable, ainsi que de renforcer la capacité des juristes cambodgiens d'exiger que justice soit rendue. Le 17 février, la Section a rencontré des étudiants en droit de l'Université royale

Lire la suite en page 7

Section d'appui à la Défense (suite)

de droit et des sciences économiques de Phnom Penh pour considérer le rôle de la Défense et la déontologie de l'avocat en droit pénal international.

Du 21 au 24 février, la Section a accueilli M. Speedy Rice et ses étudiants de la faculté de droit de la Washington and Lee University (Lexington, Virginie, États-Unis). La faculté de droit s'est associée à la Section dans les recherches qu'elle effectue pour les équipes de défense. M. Rice a fourni aux avocats et aux consultants cambodgiens une formation portant sur les déclarations liminaires et l'interrogatoire des témoins à l'audience.

En février, la Section s'est également entretenue avec des représentants d'Amnesty International et de l'Association du Barreau international. Les entretiens ont porté sur l'actualité des CETC et les défis auxquels celles-ci font face.

Nouvelle chef adjointe – La Section a réservé un accueil chaleureux à sa nouvelle chef adjointe, M^{me} Nisha Valabhji. M^{me} Valabhji travaille dans le domaine du droit pénal international depuis plus de 10 ans. Son poste précédent était auprès du Tribunal pénal international de l'ONU pour l'ex-Yougoslavie, à La Haye (Pays-Bas). Inscrite au Barreau de New York (États-Unis), elle avait été avant cela membre du cabinet d'avocats new yorkais Holland & Knight LLP.

M^{me} Valabhji détient un doctorat en jurisprudence du Georgetown Law Center (Washington, D.C., États-Unis), une maîtrise en relations internationales de la London School of Economics (Londres, Royaume-Uni) et une licence de la Brandeis University (Waltham, Massachusetts, États-Unis) obtenue avec la plus grande distinction. À la Brandeis University, elle était boursière du Wien International Scholarship Program et a été élue membre de la prestigieuse Phi Beta Kappa Society.

M^{me} Valabhji est originaire des Seychelles. Elle sera nommée fonctionnaire responsable de la Section en mars 2011.

Section des co-avocats principaux pour les parties civiles

Activités juridiques – Les co-avocats principaux représentent les intérêts du collectif des parties civiles. Ils portent devant les CETC, au stade du procès et au-delà, la responsabilité ultime et générale de la défense de ces intérêts, ainsi que de la stratégie et de la présentation de l'action civile. La Section continue de collaborer avec les avocats des parties civiles pour s'organiser et fonctionner comme le prescrit le Règlement intérieur. Au nombre de ses activités récentes figurent des réunions entre les co-avocats principaux et les avocats des parties civiles en vue de la rédaction et de l'application d'un règlement interne pour la représentation des parties civiles, des discussions pour préparer les prochaines audiences et la coordination des parties civiles, des experts et des témoins appelés à comparaître.

Activités de sensibilisation – La Section continue de prendre part aux activités de sensibilisation relatives aux victimes et aux parties civiles menées par la Section d'appui aux victimes. Elle a participé à un récent forum réunissant plus de 300 parties civiles dans la ville de Svay Rieng, le 24 février 2011. Lors de ce forum, la Section a été présentée aux parties civiles, qui ont pu rencontrer les co-avocats principaux. Ceux-ci leur ont parlé du rôle de la section ainsi que du dossier n° 002 et ont répondu à leurs questions.

La Section d'appui aux victimes et les avocats des parties civiles se concertent également sur les réparations morales et collectives. À ce stade, la contribution de la Section dans ce domaine porte, en collaboration avec l'Équipe des réparations de la Section d'appui aux victimes, sur les activités de consultation, les demandes des associations de victimes et les précisions à apporter aux demandes.

Section d'appui aux victimes

Mesures non judiciaires – En février, l'Équipe des réparations et des mesures non judiciaires de la Section, dont le travail porte sur les réparations collectives et autres mesures non judiciaires en faveur des victimes, a rencontré plusieurs parties intéressées pour réfléchir au cadre dans lequel elle pourra accomplir sa mission. Une réunion initiale a eu lieu avec la nouvelle Section des co-avocats principaux pour les parties civiles. La bonne collaboration entre les deux sections, comme prévue par le Règlement intérieur, est importante pour la réalisation des projets et mesures.

D'autres réunions ont eu lieu avec des avocats de Legal Aid of Cambodia (LAC) représentant des parties civiles, ainsi qu'avec des représentants du International Center for Conciliation (ICFC), du DC-Cam et du Tribunal virtuel des CETC. Sur la base de ces réunions et de consultations antérieures, l'Équipe établit un relevé des activités qui pourraient s'inscrire dans l'élaboration de mesures non judiciaires. Le personnel de l'Équipe a également informé les parties civiles présentes au forum organisé par la Section à Svay Rieng de la nature et des limites de leur droit à réparation morale et collective devant les CETC.

Assistance juridique – La Section a aidé deux avocats internationaux à poser leur candidature à la représentation de parties civiles. Les intéressés ont ainsi pu être inscrits au Barreau du Royaume du Cambodge et sur la liste des avocats administrée par la Section.

En ce qui concerne les plaignants du dossier n° 002, l'Équipe de traitement et d'analyse de la Section a aidé le Bureau des co-procureurs à préparer des éléments de preuve relatifs à ce dossier.

Lire la suite en page 8

INFORMATIONS SUR LA TOILE :

Le site Web des CETC

www.eccc.gov.kh

Plénière des CETC (suite de la page de couverture)

La Plénière a également amendé une disposition régissant la recevabilité des requêtes en récusation des juges de la Chambre de première instance, et adopté une disposition permettant à l'Administration des CETC de désigner un avocat en remplacement des co-avocats principaux pour les parties civiles lorsque ceux-ci sont l'un et l'autre temporairement empêchés d'exercer leurs fonctions.

Ces amendements visent, en toute équité, à rendre plus efficace et rapide le déroulement de la procédure, dès lors que le grand âge des accusés et les problèmes physiques y relatifs pourraient retarder leur passage en jugement.

Dans le dossier n° 002, les accusés Nuon Chea, Ieng Sary, Ieng Thirith et Khieu Samphan sont âgés de 79 à 85 ans. Leur procès, qui selon l'allocution d'ouverture du juge Kong Srim, Président de l'Assemblée plénière, « présente un certain nombre de défis juridiques et pratiques complexes », devrait s'ouvrir dans les mois à venir.

Les sessions plénières permettent la révision du Règlement intérieur des CETC pour tenir compte de la progression des procédures et des nouvelles questions qu'elles soulèvent, ainsi que pour rationaliser cette procédure afin d'en assurer l'équité et la célérité. Tous les magistrats des CETC, juges comme procureurs, prennent part aux sessions plénières.

Dans son mot d'ouverture, la juge Silvia Cartwright, Vice-Présidente de l'Assemblée plénière, a souligné que la réussite des CETC dépendra de leur capacité de tenir des procès justes, transparents et rapides, d'avoir des juges indépendants et impartiaux, et, le cas échéant, de prononcer des condamnations conformes aux principes du droit. Les sessions plénières, a-t-elle ajouté, sont une occasion précieuse d'affiner le Règlement intérieur à cette fin, et de susciter un débat juridique entre pairs.

La prochaine session de l'Assemblée plénière devrait se tenir dans les six mois.

Section d'appui aux victimes – Forum à Svay Rieng (suite de la page 7)

Le 24 février, la Section a organisé son troisième forum régional pour les parties civiles du dossier n° 002. Cette manifestation, qui s'est tenue dans la salle de réunion de Chhne Tonle, dans la province de Svay Rieng, avait pour but d'encourager la participation des victimes dans le processus judiciaire.

Quelque 300 parties civiles ont assisté au forum, venues de territoires situés à l'est du Mékong, dans les provinces de Prey Veng, Kandal, Kampong Cham et Svay Rieng. Le forum réunissait également des responsables de diverses sections des CETC, des avocats des parties civiles, des

représentants d'organisations intermédiaires et le gouverneur adjoint de la province de Svay Rieng.

Le but du forum était de sensibiliser les parties civiles aux mécanismes de participation au processus judiciaire dans le dossier n° 002, tout en leur donnant l'occasion de rencontrer des représentants des CETC et leurs propres avocats.

M. Rong Chhorng, chef de la Section, a souhaité la bienvenue aux participants, encourageant les parties civiles à saisir cette occasion d'éclaircir toutes les questions qui pourraient les préoccuper.

Relatant ce qu'il avait vécu sous les Khmers rouges, M. Som Socheat, gouverneur adjoint de la province de Svay Rieng, a dit que l'existence et les réalisations des CETC avaient contribué à lui donner un sentiment de justice.

Orateurs invités, la procureure cambodienne, Mme Chea Leang, et le procureur adjoint international, M. William Smith, ont tous deux parlé de la mission confiée à leur Bureau et des efforts qui étaient inlassablement déployés pour faire justice à des millions de victimes, tout en respectant le droit à un procès équitable. M^{es} Pich Ang et Elisabeth Simonneau-Fort, ont également exposé leurs rôles et responsabilités vis-à-vis des parties civiles.

La ville de Chhne Tonle a une signification historique pour les victimes des Khmers rouges. La veille du forum, les parties civiles se sont rendues à la pagode Tlok, où un stoupa a été érigé pour marquer le souvenir des 1 500 personnes qui auraient été exécutées en ce lieu pendant le régime du Kampuchéa démocratique.

Après cette visite, un programme vidéo a été présenté aux parties civiles par la Section des relations publiques des CETC. À l'affiche, le documentaire *About My Father* [au sujet de mon père], sur le voyage d'une partie civile cherchant à élucider le sort de son père apparemment exécuté à S-21, et d'autres films sur les CETC.



Des représentants des CETC s'adressent à des parties civiles potentielles lors du forum régional organisé à Svay Rieng en février.

Décisions/Ordonnances

Chambre préliminaire

15 février 2011 Dossier n° 002 – La Chambre publie les motifs de sa décision relative aux appels interjetés par Ieng Thirith et Nuon Chea contre l'Ordonnance de clôture. Ayant déclaré les appels recevables sur la forme, elle en a rejeté tous les moyens, à l'exception du quatrième moyen de l'appel de Ieng Thirith, qu'elle a accueilli en partie, comme suit :

1. Les co-juges d'instruction ont ignoré à tort le lien que le droit international coutumier, tel qu'il existait à l'époque des faits, exigeait entre les crimes contre l'humanité et un conflit armé. La Chambre décide d'ajouter l'« existence d'un lien entre les faits sous-jacents et le conflit armé » au « Chapeau » des crimes contre l'humanité tel qu'il se présente dans l'Ordonnance (partie 3, chap. IV, sect. A).

2. Le viol n'existait pas en tant que crime contre l'humanité distinct de 1975 à 1979. La Chambre supprime le viol du paragraphe 1613 de l'Ordonnance (« Crimes contre l'humanité », al. g) et confirme la conclusion (par. 1433) selon laquelle « les faits qualifiés de crimes contre l'humanité sous forme de viols peuvent être qualifiés de crimes contre l'humanité constitués d'autres actes inhumains ».

Les accusés sont par conséquent renvoyés en jugement conformément aux termes de l'Ordonnance de clôture à lire en conjonction avec la décision relative aux appels ; les accusés sont maintenus en détention provisoire jusqu'à leur comparution devant la Chambre de première instance. Le dispositif de la décision relative aux appels avait été notifié le 13 janvier 2011 et les motifs du maintien en détention provisoire des accusés le 21 janvier 2011.

Chambre de première instance

16 février 2011 – « Décision relative aux demandes urgentes de remise en liberté immédiate de Nuon Chea, Khieu Samphan et Ieng Thirith » – la Chambre juge que le retard dans la notification des motifs du maintien en détention des accusés ordonné dans les décisions de la Chambre préliminaire relatives aux appels contre l'Ordonnance de clôture constitue une violation de leurs droits, et déclare qu'elle pourra envisager d'éventuelles mesures de réparation à l'issue du procès, après avoir entendu les parties à ce sujet. (E50)

25 février 2011 – « Ordonnance adressée à la Défense de Ieng Sary concernant le dépôt des exceptions préliminaires » – la Chambre ordonne à la Défense de Ieng Sary de déposer ses exceptions préliminaires en un seul document, au plus tard le lundi 28 février 2011, et l'autorise à ce faire en anglais uniquement, au cas où les contraintes de traduction empêcheraient le dépôt du document en deux langues dans le délai imparti. (E51/6)



Vue panoramique de la grande salle d'audience des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens. (Photo : Kim Long)

Audiences publiques programmées

Chambre préliminaire

Néant

Chambre de première instance

Néant

Chambre de la Cour suprême

28-30 mars 2011 : audiences en appel dans le dossier n° 001

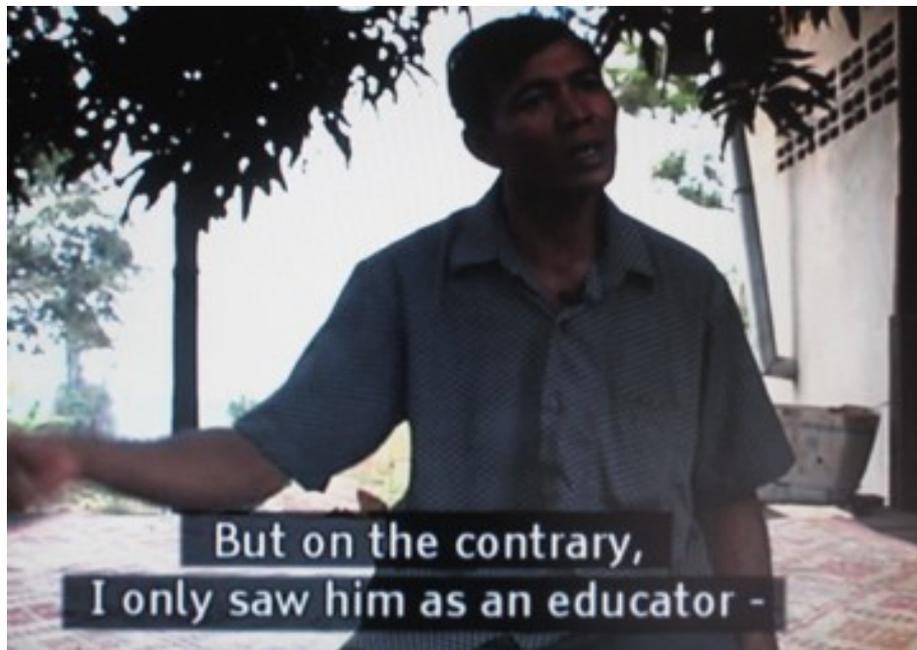
Centre Bophana : voix de Khmers rouges

Le centre de ressources audiovisuelles Bophana est à présent le dépositaire des « voix des Khmers rouges ». *Voices of Khmer Rouge* est l'œuvre audiovisuelle de deux cinéastes danois qui ont filmé les récits personnels et révélateurs de 30 anciens membres des Khmers rouges pour en faire une installation médiatique de 43 heures.

Thomas Weber Carlsen et Jan Krogsgaard ont recueilli ces entretiens en 2002 et 2003, dans le nord-ouest et le nord du Cambodge, le long de la frontière thaïlandaise. Il leur a ensuite fallu jusqu'à l'année passée pour monter, traduire, sous-titrer et finaliser leur projet. Celui-ci a été confié au centre Bophana, où le public peut le visionner sur des écrans d'ordinateurs.

Ces séquences représentent une des plus grandes collections de témoignages d'anciens cadres khmers rouges subalternes mises à la disposition du public à ce jour. Réalisés en tête à tête, chez les intéressés eux-mêmes, ces entretiens révèlent leurs opinions, sentiments et expériences et donnent au spectateur un rare aperçu de ce qu'était la vie dans les rangs des Khmers rouges.

Les anciens cadres ont été questionnés sur plusieurs périodes, depuis l'époque



Instantané de *Voices of Khmer Rouge* au centre Bophana – « Mais au contraire, je ne le voyais que comme un éducateur... »

qui a précédé l'avènement du Kampuchéa démocratique jusqu'à ce jour, en passant par le régime communiste qui a succédé à celui de Pol Pot.

Certains de ces anciens cadres relatent une existence faite de souffrances et d'épreuves. Une femme qui s'était réfugiée dans les régions montagneuses du Cambodge après le renversement du régime khmer rouge en 1979 raconte sa douleur mentale et physique. Notamment la naissance de son enfant dans les années 80. Elle avait accouché seule, dans la forêt, sans personne pour couper le cordon ombilical ni lui prodiguer de soins.

D'autres personnes interrogées

témoignent d'une grande admiration pour les Khmers rouges et leur chef Pol Pot. L'une d'entre elles décrit celui-ci comme un homme sage qui dispensait des leçons de vie à ceux qui l'entouraient. À la question de savoir si Pol Pot était un homme bon, cette personne répond que oui.

Un autre ancien soldat khmer rouge regrette la moralité du Cambodge sous les Khmers rouges. Pour lui, ce régime était le meilleur de l'histoire du Cambodge parce qu'il n'y avait ni corruption, ni prostitution, ni vol.

Sur le sujet des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC), certains cadres interrogés disent leur souhait de voir juger leurs anciens dirigeants. Pour l'un d'entre eux, c'est aux CETC de décider si le régime khmer rouge avait eu raison ou tort.

Le centre Bophana est ouvert du lundi au samedi, de 8 heures à midi et de 14 heures à 18 heures.

Contact :

- Email: communication@bophana.org ;
- tél. 023 992 174.



Instantané de *Voices of Khmer Rouge* au centre Bophana – « J'ai dit : "Personne ne m'a aidée, j'étais seule, je me suis aidée moi-même." »

Calendrier des activités de sensibilisation

Activités diverses

28 janvier-3 février 2011 Visite : Une professeur agrégée de la Kyusyu International University au Japon rencontre des responsables et des juges des CETC dans le cadre de ses travaux de recherche.

2 février 2011 Émission radio : Un avocat de la Défense participe avec le Cambodian Human Rights Committee (CHRAC) à une discussion sur les demandes de remise en liberté des accusés dans le dossier n° 002 (rediffusion le 9 février 2011).

8 et 10 février 2011 Visite : le juge Erik Møse, juge de la Cour suprême norvégienne et ancien président du Tribunal pénal international pour le Rwanda, visite les CETC pour prendre part à un atelier sur la justice pénale internationale.

8-11 février 2011 Forum : La Transcultural Psychosocial Organisation (TPO) et le International Center for Conciliation (ICfC) animent un forum dans la province de Mondulakiri pour encourager 49 villageois à communiquer au sujet de ce qu'ils ont vécu sous les Khmers rouges.

10 février 2011 Visite : Dans le cadre de l'initiative de l'ONU en faveur de l'héritage des CETC, des représentants du Haut Commissariat aux droits de l'homme rencontrent des responsables des Chambres extraordinaires.

11 février 2011 Visite : Le juge Ernst-Moll, ancien juge président au sein de la magistrature allemande, rencontre des juges et des responsables des CETC.

11 février 2011 Visite : Le Secrétaire d'État japonais aux affaires étrangères visite les CETC et s'entretient avec ses responsables.

11 février 2011 Émission radio : La TPO, la Section d'appui aux victimes et M. Vath Nath, témoin dans le dossier n° 001, envisagent l'arrêt et ses conséquences éventuelles.

14-22 février 2011 Entretiens : L'ICfC rencontre 22 villageois de Kroeung, dans la province de Ratanakiri, pour évaluer leurs besoins face au traumatisme du passé et à la justice.

16 février 2011 Émission radio : Des responsables des CETC participent à une émission à lignes ouvertes que le CHRAC consacre au dossier n° 002.

18 février 2011 Visite : Un groupe de touristes australiens fait une visite guidée des CETC.

21 février 2011 Visite : 15 visiteurs japonais sont accueillis aux CETC dans le cadre d'une visite d'étude organisée par une ONG.

22 février 2011 Forum : La Section d'appui aux victimes organise un forum à Svay Rieng pour les parties civiles des provinces de Kompong Cham, Kandal, Prey Veng et Svay Rieng.

22 février 2011 Visite : M. Surya Subedi, Rapporteur spécial de l'ONU sur la situation des droits de l'homme au Cambodge, s'informe sur les réalisations des CETC.

23 février 2011 Émission radio : Le CHRAC et des responsables des CETC parlent de l'actualité des CETC.

24 février 2011 Forum : La Section d'appui aux victimes et plusieurs ONG organisent un forum pour les parties civiles à Svay Rieng.

24 février 2011 Visite : Un représentant de la Commission des affaires étrangères du Sénat des États-Unis d'Amérique visite les CETC et s'entretient avec leurs responsables.

25 février 2011 Forum : Le Cambodian Defenders Project organise un forum à l'Université royale de Phnom Penh pour considérer avec 36 étudiants les violences à caractère sexiste commises sous les Khmers rouges.

25 février 2011 Visite : Une délégation de 12 membres du Barreau de la préfecture d'Aichi à Nagoya (Japon) s'informe sur les CETC.

1^{er}-3 mars 2011 Entretiens : L'ICfC et la TPO rencontrent d'anciens Khmers rouges pour évaluer ce que ceux-ci attendent de l'initiative consistant à faciliter le dialogue entre les anciens Khmers rouges et les victimes.

4 mars 2011 Publication : Le CHRAC publie le bulletin d'information *KRT Watch*



et le distribue dans les provinces pour informer la population de l'actualité du dossier n° 002 et de la participation des victimes.

4 mars 2011 Exposition : Le centre de ressources audiovisuelles Bophana inaugure l'installation médiatique *Voices of Khmer Rouge*.

11 mars 2011 Émission radio : La TPO et la Section d'appui aux victimes prennent part à une émission sur la mobilisation des victimes.

15 mars 2011 Film : Le CDP organise une projection à Kompong Speu.

16 mars 2011 Émission radio : Le CHRAC, la Section des relations publiques et des représentants de NGO parlent du viol durant le régime des Khmers rouges.

21-24 mars 2011 Dialogue : L'ICfC et la TPO rencontrent d'anciens Khmers rouges et des victimes à Kampot pour débiter l'enregistrement vidéo des témoignages que les deux groupes seront amenés à s'échanger.

Programme de sensibilisation des CETC

La Section des affaires publiques organise des visites d'étude pour les habitants de toutes les provinces du pays. Tous les mardis et jeudis, 300 villageois sont amenés à Phnom Penh pour effectuer des visites guidées du Musée du génocide de Tuol Sleng, des champs de la mort de Choeung Ek et du siège des CETC. La veille de chacune de ces visites, des membres de la Section se rendent en province pour présenter des films sur les Khmers rouges en collaboration avec le centre de ressources audiovisuelles Bophana.

La Section se rend aussi dans les écoles secondaires et les universités pour expliquer le travail des CETC. Le calendrier qui suit présente les visites d'étude et les visites dans les écoles et les universités du 15 février au 15 avril.

Février-avril

DIM.	LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.
		15 Visite d'étude : Borseth, Kg Speu	16	17 Visite d'étude : Vanda University	18	19
20	21	22 Visite d'étude : Baling, Kg Thom	23	24 Visite d'étude : Thlok, Svay Rieng	25	26
27	28	1 Visite d'étude : 6 ^e région	2	3 Visite d'étude : Lycée de Veal Ring	4	5
6	7	8 Visite d'étude : Siem Reap	9	10 Visite d'étude : Stung Treng	11	12
13	14	15 Visite d'étude : district de Skun	16	17 Visite d'étude : Svay Rieng	18	19
20	21 Conférence scolaire : Lycée Sisowath	22 Visite d'étude : Prey Veng	23	24 Visite d'étude : Rattanakiri	25 Conférence scolaire : Lycée Santhor Mok	26
27	28 Audience de la Ch. de la Cour suprême	29 Audience de la Ch. de la Cour suprême	30 Audience de la Ch. de la Cour suprême	31 Audience éventuelle de la Ch. de la C. suprême	1	2
3	4	5 Visite d'étude : à annoncer	6 Conférence scolaire : B. Meanchey	7 Visite d'étude : à annoncer	8	9
10	11	12 Visite d'étude : reportée	13	14 Nouvel An khmer	15 Nouvel An khmer	



Pour en savoir plus sur les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

« Un processus ouvert à tous »



Route nationale 4, Chaom Chau, Dangkao
B.P. 71
Phnom Penh (Cambodge)

Centre d'information

Rue 21, maison 6a (près du marché Kap Ko)
Phnom Penh (Cambodge)



Général

Tél. +855 (0)23 219 814
Fax +855 (0)23 219 841

Presse

Tél. +855 (0)12 488 156
Tél. +855 (0)12 488 421

Centre d'information

Tél. +855 (0)23 214 291
+855 (0)23 214 293
+855 (0)23 214 295



Sur la toile

CETC
UNAKRT

www.eccc.gov.kh
www.unakrt-online.org

Twitter
Flickr
Facebook
Youtube

twitter.com/KRTribunal
www.flickr.com/krtribunal
www.facebook.com/krtribunal
www.youtube.com/krtribunal

*** Souhaitez-vous visiter les Chambres extraordinaires ? ***

Les CETC ouvrent leurs portes aux visiteurs. Pour en savoir plus, écrivez à pas@eccc.gov.kh